



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 3

Le lundi vingt-sept juin deux mille vingt-deux, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ainsi que de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 « portant dispositions de vigilance sanitaire » notamment prolongeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et modifiant l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 « visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 », le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 20 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 20 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum fixé par dérogation législative au tiers de l'assemblée : 7

Présents :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Joël JAROSSAY, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s excusé.e.s, représenté.e.s :

Monsieur Régis LEMESLE a donné procuration à monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Jean-Pierre PRIGENT ;
Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à madame Laure CZINOBER ;
Madame Vanessa POTELOIN.

Secrétaire de séance : madame Martine BRETON

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date d'affichage du procès-verbal : 4 juillet 2022

Objet : Programmation et tarification de la saison culturelle 2022 - 2023

Rapporteur : madame BRETON

Treize manifestations étaient proposées par la commune au titre de la programmation culturelle 2021 – 2022 soit une de plus que la saison précédente.

Les dépenses et recettes se sont respectivement élevées à 28 387,51 € (données provisoires dans l'attente du règlement des prestations à la S.A.C.E.M. et à la S.A.C.D. pour la représentation du 30 avril et le concert du 19 mai) et 5 848,75 € faisant apparaître un déficit d'exploitation de 22 538,76 € à la fin de la saison.

Le bilan financier de la saison culturelle 2021 – 2022 s'établit comme suit :

	25 septembre 2021	02 octobre 2021	03 octobre 2021	16 et 17 octobre 2021	21 novembre 2021	27 novembre 2021	05 décembre 2021	22 janvier 2022	04 février 2022
	Inauguration de l'Espace culturelle L'Orée du Bois	Azuryte + Lya	La route de la soie Altaïr production	Fête de l'automne	Vite, vite, vite Tétrofort compagnie	Cowboy ou Indien ? Groupe Déjà	Orchestre du Mans	Ca pigeonne chez le baron Théâtre du Haut Maine	Et si c'était vrai ? Les Apollons
Dépenses	5 525,31 €	3 834,83 €	972,42 €	145,54 €	1 766,05 €	2 148,93 €	898,34 €	179,14 €	3 409,75 €
Cachet	4 325,50 €	1 500,00 €	685,75 €	0,00 €	1 300,00 €	1 508,65 €	550,00 €	00,00 €	2 426,50 €
Autres :									
- Plaquette	101,86 €	101,86 €	101,86 €	101,86 €	101,86 €	101,86 €	101,86 €	101,86 €	101,86 €
- Tickets	00,00 €	50,40 €	50,40 €	00,00 €	50,40 €	50,40 €	50,40 €	00,00 €	00,00 €
- SACEM	00,00 €	340,16 €	00,00 €	00,00 €	180,18 €	204,72 €	62,47 €	00,00 €	301,08 €
- Location	00,00 €	1 548,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	278,16 €
- Transport	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
Hébergement	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
- Alimentation	1021,03 €	173,81 €	13,81 €	00,00 €	13,01 €	162,70 €	13,01 €	00,00 €	224,87 €
Communication	76,92 €	76,92 €	76,92 €	00,00 €	76,92 €	76,92 €	76,92 €	77,28 €	77,28 €
-Buvette	00,00 €	43,68 €	43,68 €	43,68 €	43,68 €	43,68 €	43,68 €	00,00 €	00,00 €
Recettes	00,00 €	343,00 €	128,00 €	00,00 €	430,00 €	507,00 €	00,00 €	00,00 €	950,00 €
Droits d'entrée :	00,00 €	267,00 €	128,00 €	00,00 €	430,00 €	507,00 €	00,00 €	00,00 €	950,00 €
	126 entrées	50 entrées	29 entrées	Annulé	115 entrées	87 entrées	118 entrées	Annulé	157 entrées
Buvette	00,00 €	76,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
Résultat financier	-5 525,31 €	-3 491,83 €	-844,42 €	-145,54 €	-1 336,05 €	-1 641,93 €	-898,34 €	-179,14 €	-2 459,75 €

Suite	04 mars 2022	09 mars 2022	30 avril 2022	19 mai 2022	Ensemble provisoire
	Puisqu'on a toujours fait comme ça Collectif Grand Maximum	Mes nouvelles chaussures Cie Home Dibuxat Dans le cadre du Pays du Môme	Mon Grand Oncle Groupe Déjà	Yoann Launay + Hémiole	
Dépenses	2 117,75 €	2 179,11 €	1 635,99 €	3 574,35 €	28 387,51 €
Cachet	1 160,50 €	1 600,00 €	1 266,00 €	2 426,50 €	18 749,40 €
Autres :					
- Plaquette	101,86 €	101,86 €	101,86 €	101,86 €	1 324,18 €
- Tickets	34,28 €	68,57 €	102,85 €	34,28 €	491,98 €
- SACEM	188,57 €	221,76 €	00,00 €	00,00 €	1 498,94 €
- Location	197,40 €	00,00 €	00,00 €	480,00 €	2 503,56 €
- Transport	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
- Hébergement	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
- Alimentation	358,22 €	110,00 €	88,00 €	344,62 €	2 523,08 €
-Communication	76,92 €	76,92 €	77,28 €	77,28 €	924,48 €
-Buvette	00,00 €	00,00 €	00,00 €	109,81 €	371,89 €
Recettes	1 444,75 €	363,00 €	263,00 €	1 420,00 €	5 848,75 €
Droits d'entrée :	1 389,00 €	363,00 €	263,00 €	1 280,00 €	5 577,00 €
	223 entrées	52 + 48 entrées	22 + 36 entrées	124 entrées	
Buvette	55,75 €	00,00 €	00,00 €	140,00 €	271,75 €
Résultat financier	-673,00 €	-1 816,11 €	-1 372,99 €	-2 154,35 €	-22 538,76 €

Cette saison a également été marquée par la première édition du « Festival Le Printemps des Langages » dont la synthèse est présentée ci-après où les dépenses et recettes se sont respectivement élevées à 15 612,98 € et 2 700,00 € faisant apparaître un déficit d'exploitation de 12 912,98 €.

	Frais commun au Festival	17 mars Les brûlures Cie Punto y Trazo	18 mars Petites traces Cie Nomorpa	18 mars Les Chemineux	19 mars Ateliers langages Six citrons acides	Février 22 Stage slam	19 mars Soirée Slam HDW + Paul Rogers	20 mars Le Mont des Hérons Les Volontiers	20 mars Documentaire Poétique Alix	Ensemble
Dépenses	6 676,64 €	1 200,00 €	1 084,82 €	200,00 €	871,50 €	800,00 €	2 777,20 €	2 225,00 €	61,80 €	15 612,98 €
Cachet	00,00 €	1 200,00 €	950,00 €	200,00 €	871,50 €	800,00 €	2 500,00 €	2 225,00 €	00,00 €	8 746,50 €
Autres :										
- Plaquette	1 391,85 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	1 391,85 €
- Tickets	240,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	240,00 €
- SACEM	00,00 €	00,00 €	134,82 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	277,20 €	00,00 €	00,00 €	412,02 €
- Location	218,08 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	218,08 €
- Transport	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
Hébergement	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
- Alimentation	1 059,53 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	1 059,53 €
Communication	3 366,79 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	61,80 €	3 428,59 €
- Buvette	116,41 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	116,41 €
Recettes	1 328,00 €	255,00 €	62,00 €	478,00 €	00,00 €	00,00 €	226,00 €	351,00 €	00,00 €	2 700,00 €
Droits d'entrées	00,00 €	255,00 € 40 entrées	62,00 € 55 entrées	478,00 € 73 entrées	00,00 € 24 inscrits	00,00 € 5 inscrits	226,00 € 42 entrées	351,00 € 59 entrées	00,00 € 40 entrées	1 372,00 €
Mécénat	1 105,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	1 105,00 €
Buvette	223,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €	223,00 €
Résultat financier	-5 064,66 €	-945,00 €	-1 022,82 €	278,00 €	-871,50 €	-800,00 €	-2 551,20 €	-1 874,00 €	-61,80 €	-12 912,98 €

La commission « communication – vie culturelle » propose au conseil municipal pour la saison culturelle 2022 – 2023 la programmation ci-après qui a été étudiée par madame Pauline Cappoen partie au Centre Rabelais à Changé depuis le 1^{er} juin qui sera remplacée à la fonction de coordonnatrice culturelle par madame Marjorie Floro qui, par voie de mutation depuis la communauté de communes du Mont des Avaloirs, intégrera les services de la collectivité au 1^{er} septembre :

- d'une part, les spectacles et animations qui suivent :
- *de septembre à décembre 2022 :*
 - « Rémy Balu : modes d'emplois » Martin Heuzard : Date : vendredi 30 septembre 2022 – Genre : humour – Cachet : 1000,00 € – Frais annexes : 660,00 € – Coût global : 1 660,00 € ;
 - « Boom » Cie Entre eux deux rives – 2 séances - Date : jeudi 13 octobre 2022 à 10 h 15 et 18 h 30 – Genre : spectacle en famille – Cachet : 1 800,00 € – Frais annexes : 1 694,00 € - Coût global : 3 494,00 € ;
 - « On n'était que deux » Cie Non obsolète – Date : samedi 19 novembre 2022 – Genre : théâtre – Cachet : 992,00 € - Frais annexes : 428,96 € – Coût global : 1 420,96 € ;
 - Orchestre du Mans – Date : dimanche 4 décembre 2022 – Genre : concert – Cachet : 850,00 € - Frais annexes : 345,00 € – Coût global : 1 195,00 € ;

- *Exposition Galerie Manceau – Dates : 9, 10 et 11 décembre 2022 – Genre : street art – Coût global : 600, 00 € ;*
- *de janvier à mai 2023 :*
 - *« Ça pigeonne chez le baron » Théâtre du Haut Maine – Date : dimanche 22 janvier 2023 – Genre : théâtre – Cachet : 500, 00 € - Frais annexes : 365, 00 € – Coût global : 865, 00 € ;*
 - *« La terre en marche » Altaïr conférence - Date : dimanche 12 février 2023 – Genre : ciné-conférence – Cachet : 730, 00 € – Frais annexes : 150, 00 € – Coût global : 880,00 € ;*
 - *« Trio de chansons françaises revisités » – Date : dimanche 5 mars 2023 – Genre : concert – Cachet : 1 688,00 € – Frais annexes : 469,44 € – Coût global : 2 157, 44 € ;*
 - *« G.R.A.I.N» Cie Mmmm – Date : vendredi 10 mars 2023 – Genre : théâtre – Cachet : 2 110 ,00 € – Frais annexes : 1 279, 30 € – Coût global : 1 959, 72 €*
 - *« Cirk'Alors » - Date : dimanche 19 mars 2023 – Genre : Jeune public – Cachet : 844, 00 € – Frais annexes : 1 115, 72 € – Coût global : 1 647,72 € ;*
 - *Sans prétention – Date : vendredi 7 avril 2023 – Genre : concert – Cachet : 3 500, 00 € – Frais annexes : 1 215, 00 € – Coût global : 4 715, 00 € ;*
 - *Napkins + Ronck'in circus – Date : samedi 13 mai 2023 – Genre : concert – Cachets : 1 344, 00 € – Frais annexes : 759, 72 € – Coût global : 2 103, 72 €.*
- *à la bibliothèque :*
 - *une série d'animations régulières à destination des publics : heure du conte, temps de partage avec des associations locales, club de lecture ;*
 - *des animations ponctuelles n'entraînant aucun coût d'organisation :*
 - * rencontres d'auteurs à l'occasion de parutions (Solène L, Serge Bertin) ;
 - * animation avec le rucher école à l'occasion de la semaine du goût ;
 - * soirée Halloween : lecture à la lampe de poche en lien avec les Activ'Days ;
 - * jeu de piste : Où est Charlie ?
 - * concert de Noël avec l'école de musique ;
 - * journée de présentation de l'association Poétic'Alix ;
 - * escape game : « Panique à la bibliothèque ».
 - *des animations ponctuelles entraînant des frais d'organisation :*
 - * *« Les contes de neige » Cie La Cigale – Genre : conte – Cachet : 680,00 € – Frais annexes : 100, 00 € – Coût global : 780, 00 € ;*
 - * *dans le cadre des Nuits de la lecture :*
 - > *samedi 21 janvier matin : atelier sophrologie autour de la peur pour les enfants : coût 60, 00 € ;*
 - > *samedi 21 janvier après-midi : atelier philo pour les adultes : coût 60, 00 € ;*
 - > *dimanche 22 janvier après-midi : murder party : coût 720, 00 € – Frais annexes 150, 00 € – Coût global : 990, 00 € ;*
 - * *Balade contée, Cie Abrakadabrak – Genre : conte – Cachet : 150, 00 € – Frais annexes : 100,00 € – Coût global : 250,00 €.*

- d'autre part, de reconduire les modalités tarifaires qui avaient été adoptées pour la saison 2021 - 2022 :

Intitulé	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Tarif plein	15,00 €	10,00 €	6,00 €	5,00 €
Tarif réduit*	13,00 €	7,00 €	-	4,00 €
Tarif enfant	8,00 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €

* Réservations, préventes, demandeurs d'emplois, - 18 ans, étudiants, handicapés

Tarif A : Grand concert, tête d'affiche

Tarif B : Théâtre professionnel

Tarif C : Jeune public (mêmes tarifs que Pays du Môme)

Tarif D : Cinéma, spectacle de petite forme, orchestre du Mans

- les gratuités suivantes :

- sur certaines manifestations (par exemple : les expositions, l'ouverture de la saison) ;
- deux places pour monsieur le maire sur l'ensemble des spectacles ;
- deux invitations pour un spectacle au choix dans l'année pour les élus ;
- deux invitations pour un spectacle au choix dans l'année pour les salariés ;
- une invitation pour chaque enfant scolarisé au groupe scolaire Pierre Coutelle pour venir sur une séance de spectacle en famille ;
-

- le tarif de 1,50 € pour les classes, crèches, assistantes maternelle souhaitant assister à une séance « scolaire » ou « en famille » ;

- la mise en place d'une formule d'abonnement selon les conditions suivantes : carte de fidélité nominative, pour trois places de spectacles achetés (sur des spectacles différents), une place offerte.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative à la programmation culturelle et à la tarification applicable pour la saison 2022 – 2023.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,


Joëlle BOLU

La secrétaire de séance


Martine BRETON

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »